SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOMAGNE
ZONE INDUSTRIELLE, 32700 LECTOURE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2015

Rapport présenté par Gérard DUCLOS,
Président du SYNDICAT

Ce rapport est établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Il doit être mis à la disposition du public des collectivités adhérentes

SOMMAIRE

I - PRESENTATION DU SYNDICAT

II - COMPETENCES EXERCEES

III - ORGANISATION DU SERVICE

IV - PRESTATAIRES

V - INDICATEURS TECHNIQUES

VI - PREVENTION DES DECHETS ET COMMUNICATION

VII - COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

VIII - EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

IX - BILAN ET PERSPECTIVES

I - PRESENTATION DU SYNDICAT

COMPOSITION DU SIDEL

Collectivités adhérentes	Nombre de Communes
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise	43
Communauté de Communes Bastides de Lomagne	13
TOTAL	56

II – LES COMPETENCES EXERCEES

COMPETENCES	NATURE DES DECHETS		
	Ordures Ménagères	Produits recyclables	Déchèteries
Collecte	SIDEL	SIDEL	SIDEL
Transport	TRIGONE	TRIGONE	TRIGONE
Traitement	TRIGONE	TRIGONE	TRIGONE
Matériel de Collecte	SIDEL	SIDEL	SIDEL
Entretien du Matériel	SIDEL	SIDEL	SIDEL

LES OBJECTIFS FIXES

- Qualité du service aux usagers
- Maîtrise des coûts
- Achat et entretien du Matériel
- Hygiène et Sécurité
- Communication

Le Syndicat dispose de 4 déchèteries situées dans les chefs lieux des 4 cantons

Fleurance (32500)
ZA du Berdoulet

Lectoure (32700),
Zone Industrielle

Saint Clar (32380)
« Manot »

Miradoux (32340)
« Rounat »

III – ORGANISATION DU SERVICE

	FLEURANCE LECTOURE (10 068 abitants)	SAINT CLAR LA ROMIEU (1 572 habitants)	AUTRES SECTEURS (10 526 habitants)
Fréquence et mode de collecte des OM	1 fois par semaine en porte à porte (C1)		1 fois par semaine en points de regroupement (C 1)
Contenants	**Bacs individuels**		**Bacs collectifs**
Fréquence et mode de collecte des Produits recyclables	1 fois par semaine en porte à porte (C 1)	1 fois toutes les deux semaines en porte à porte (C 0,5)	1 fois toutes les deux semaines en points de regroupement (C 0,5)
Contenants	**Bacs individuels ou caissettes**		**Bacs collectifs**
Fréquence et mode de collecte du verre	Toutes les trois semaines environ et à la demande en cas de nécessité (collecte en apport volontaire)		
Contenants	**Colonnes aériennes ou enterrées**		

Les campings et les collectivités qui ne sont pas assujetties à la TEOM (Communes, Hôpitaux, Maisons de retraite, collèges et lycées) et qui ont sollicité une fréquence plus importante de ramassage des ordures ménagères sont soumis au règlement d'un redevance spéciale. Les ordures ménagères et les collectes de tri sélectif sont déposées au quai de transfert de PAUILHAC et sont prises en charge par Trigone pour leur transport et leur traitement : Les déchets ultimes sont enfouis à Pavie et les produits recyclables triés au Centre de Tri de Trigone à Auch et dirigés vers différentes filières de traitement.

Le matériel de collecte

	2014	2015
BOM	**5**	**5**
Camion Plateau	**1**	**1**
Laveuse	**1**	**1**
Véhicules de service	**3**	**3**
Chariot élévateur	**1**	**1**
Bacs OM	**1 405**	**1 406**
Bacs CS	**996**	**1003**
Colonnes à verre	**163 (dont 30 enterrées)**	**164 (dont 30 enterrées)**

L'entretien

L'entretien des véhicules est assuré en régie. La réparation des véhicules est effectuée essentiellement par les agents du SIDEL expérimentés, seuls les dépannages nécessitant un matériel spécifique sont réalisés par des intervenants extérieurs. Les contenants défectueux sont systématiquement signalés par les agents de collecte, leur remplacement ou leur réparation sont également effectués en régie. Les bacs et les colonnes à verre sont régulièrement lavés et désinfectés.

BACS OM	4 fois/an
BACS CS	2 fois/an
COLONNES A VERRE	1 fois/an

La laveuse est équipée d'un karcher permettant le nettoyage des colonnes à verre ainsi que d'une cuve dans laquelle les bacs sont placés pour être entièrement lavés. L'utilisation de produits spécifiques permet d'assainir l'intérieur des conteneurs.

Les déchèteries

Les sites sont sous la surveillance d'un gardien. Leur gestion est assurée par le SIDEL. L'accès des ménages est gratuit. Les déchets des professionnels ne sont acceptés qu'en quantité limitée et moyennant une participation financières (à l'exception du carton qui peut être déposé gratuitement) et uniquement sur le site de Miradoux (compte tenu de l'existence d'une déchèterie pour les professionnels sur la commune de Fleurance). Les apports sont ensuite acheminés vers des filières pour être valorisés. Ce transfert est effectué par TRIGONE qui assure le transport et le traitement. Seuls les prestataires chargés de la valorisation des lampes, des cartouches, des textiles, des cartouches nespresso et des piles ont conventionné directement avec le SIDEL et assurent un service gratuit. Afin de limiter les vols et le vandalisme, un système de vidéosurveillance a été mis en place au cours de l'année 2015.

Les déchets autorisés sur les sites

- Les encombrants et le tout venant (TV)
- L'électroménager et les déchets électrique et électronique (DEEE)
- La ferraille (Fe)
- Le bois (B) – sauf sur le site de Miradoux –
- Le papier et le carton (PC)
- Les déchets verts (DV) – tontes et petits branchages –
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) –uniquement sur le site de Fleurance –
- Les gravats (GR)
- Les cartouches d'encre
- Les cartouches nespresso
- Les ampoules et les néons
- Le textile
- Les huiles usagées alimentaires et de vidange
- Les batteries
- Les filtres à huile
- Les radios
- Les piles
- Les déchets ménagers spéciaux (acides, bases, solvants, produits non identifiés, comburants, aérosols, produits pâteux, radios, produits phytosanitaires et emballages vides souillés)
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) : lancettes, aiguilles, seringues avec aiguille solidaire….)

IV – LES PRESTATAIRES

Les services

Le SIDEL a conventionné avec sept fournisseurs qui ont pour mission : La collecte et le transport du verre, le transport et le recyclage des cartouches d'encre, le transport et le recyclage des piles, le transport et le recyclage des ampoules et des néons, le transport et le recyclage des cartouches nespresso, le transport et le recyclage des textiles.

Seule la collecte et le transport du verre est un service payant. Le transporteur effectue régulièrement des tournées (toutes les trois semaines environ) pour collecter le verre déposé par les usagers dans les 164 colonnes mises en place sur tout le territoire du SIDEL. Ces apports sont ensuite acheminés vers la VOA (verrerie d'Albi) pour être recyclés. Les autres fournisseurs assurent gratuitement les enlèvements, le transport et la valorisation des produits.

Coût et durée des contrats

Entreprises	Nature des Prestations	Type et durée du contrat	Echéance	Coût (TTC) (€) 2015	Evolution du coût (2014/2015)
SPL (TRIGONE) (verre)	Collecte et Transport du verre	Consultation (article 28) procédure adaptée (4 ans)	1/05/2017	46 488	-3,56%
SOCIETE COLLECTORS (capsules Nespresso)	Fournitures contenants, Enlèvements et recyclage	Bon de commandes durée indéterminée	-	-	-
SOCIETE RECYLUM (lampes et ampoules)	Fournitures contenants, Enlèvements et recyclage	Bon de commandes (3 ans renouvelable)	7/06/2016	-	-
SOCIETE PROXYL (cartouches d'encre)	Fournitures contenants, Enlèvements et recyclage	Bon de commandes (3 ans renouvelable)	4/07/2016	-	-
COREPILE (piles)	Fournitures contenants, Enlèvements et recyclage	Bon de commandes (1 an renouvelable)	3/08/2016	-	-
CRTG (Le Relais-Textiles)	Fournitures contenants, Enlèvements et recyclage	Bon de commandes (1 an renouvelable)	7/02/2016	-	-

V – INDICATEURS TECHNIQUES

Tonnages des déchets collectés

TYPE DE DECHETS	POIDS (tonnes)	%/TOTAL	KG/HAB SIDEL (22 153 hab)	KG/HAB DEPARTEMENT (204 208 hab)
Ordures ménagères	5 377	73,30%	242,72	241,58
Produits recyclables	980	13,36%	44,24	45,52
Verre	808	11,01%	36,47	34,51
Refus de tri	171	2,33%	7,72	10,34
TOTAL	7 336	100,00%	331,15	337,07

Pour l'année 2015, on observe, par rapport à la moyenne départementale :

- **UNE MEILLEURE QUALITE DU TRI AVEC UN TAUX DE REFUS PLUS BAS**
- **UNE QUANTITE DE VERRE COLLECTE PLUS IMPORTANTE**
- **DE MOINS BONNES PERFORMANCES SUR LES QUANTITES COLLECTES D'ORDURES MENAGERES ET DE TRI SELECTIF**

Comparatif N-1

TYPE DE DECHETS	2014 (tonnes)	2015 (tonnes)	Delta 2013/2014
Ordures ménagères	5 404	5 377	- 0,49%
Produits recyclables	966	980	+1,45%
Verre	809	808	-0,12%
Refus de tri	198	171	-13,63%
TOTAL	7 377	7 336	- 0,56%

Les quantités d'ordures ménagères se maintiennent et le montant de la surtaxe appliquée au-delà de 250 kg/an/hab n'est plus facturée depuis trois ans. Toutefois, un effort reste à faire sur la prévention de la production de déchets à la source pour diminuer la quantité d' ordures ménagères destinées à être acheminées au Centre d'Enfouissement (déchets ultimes). Les actions de communication mises en place au niveau départemental et sur le territoire du SIDEL devraient porter leurs fruits.
Le Taux de refus est en diminution (7,72Kg/an/hab contre 8,93 kg/an/hab en 2014) et il apparait une augmentation de 1,45% sur la collecte des produits recyclables par rapport à l'année précédente. La communication sur les consignes de tri a été bénéfique.

La quantité d'emballages recyclés du SIDEL reste encore un peu plus faible que celle enregistrée sur le département. Toutefois, le tri sélectif est de meilleure qualité. Les bacs operculés permettent également de limiter le taux de refus

Collecte 2015 des Emballages recyclables par flux (tonnes)
(hors verre)

13,09 T

BRIQUES

JMR

567,13 T

PLASTIQUE

131,27 T

Bouteilles et flacons

ACIER

40,68 T

ALUMINIUM

2,99 T

PLASTIQUE

Autres emballages

13,51 T

CARTON

211,87 T

171,18 T

REFUS

	2014 (22 166 hab)	2015 (22 153 hab)
Total collecté (tonnes)	1 164,56	1 151,62
Ratio kg/habitant	52,54	51,98

Collecte du verre –prestation de service – Années 2014 - 2015

	2014	2015	Delta 2014/2015
Tonnages collectés	809	808	- 0,12%
Ratio kg/hab	36,50	36,47	~
Coût du Service (€ TTC)	48 203	46 488	- 3,56%
Vente du verre (€ TTC)	25 832	26 392	+ 2,17%
DEFICIT (€)	22 371	20 096	- 10,17%

COMPARATIF N-1 (tonnes)

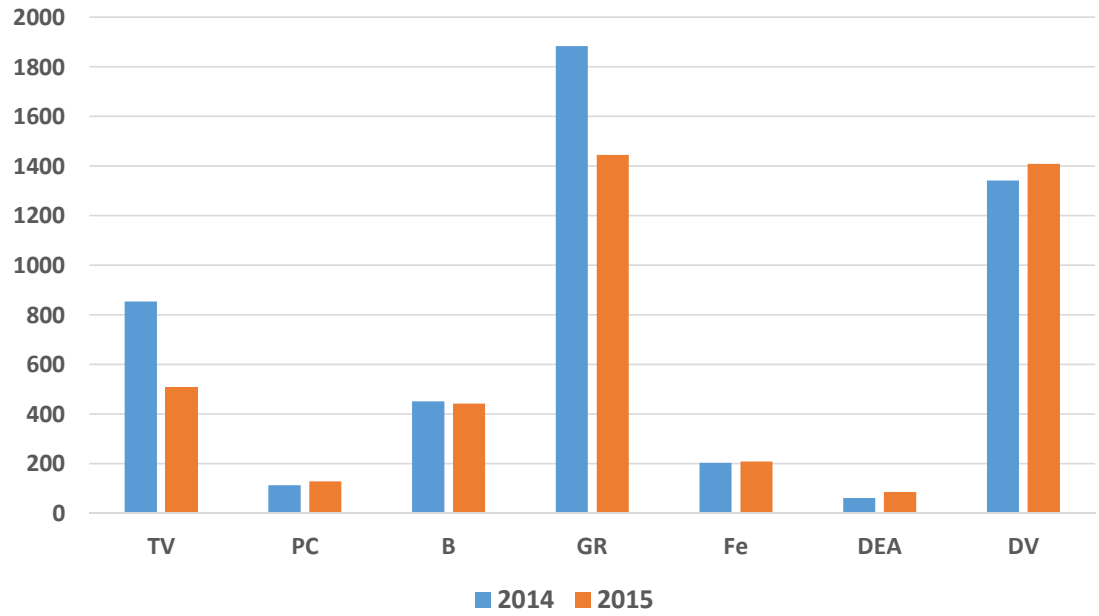

Apport volontaire ren déchèterie (tonnage des bennes)

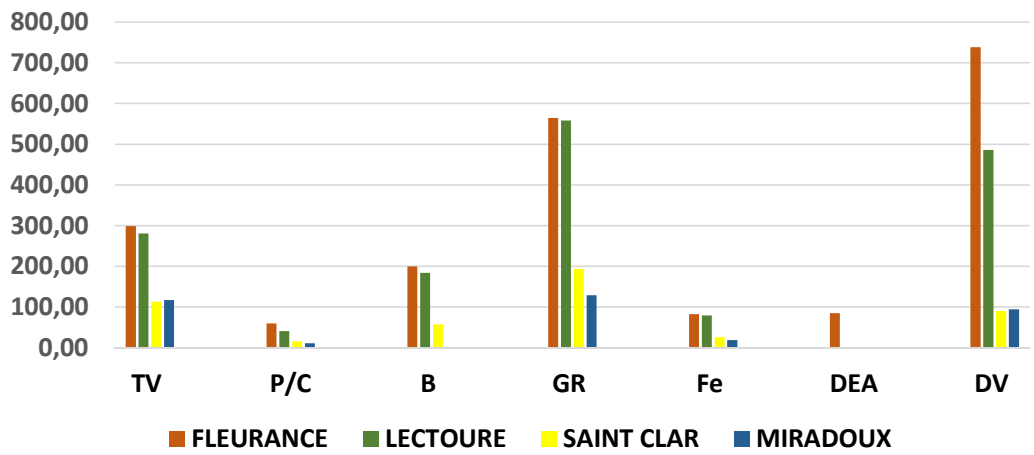

On relève une nette diminution du tout venant sur l'ensemble des déchèteries, ce qui est positif. On note également une baisse du tonnage des gravats et une augmentation du tonnage des déchets verts.

Apports volontaires (Tonnes) des DEEE Déchets d'équipements électriques et électroniques)

2015	FLEURANCE	LECTOURE	SAINT CLAR	MIRADOUX
(tonnages collectés)	93,30	69,56	25,46	17,44

Apports volontaires (Kilogrammes) en déchèteries des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux)

	Acides	Bases	Emba-llages vides souillés	Sol-vants	Pâteux	Phyto-sanitaires	Aérosols	Combu-rants	Non identifiés	Néons	Huiles Alimentai-res usagées	Batteries	Filtres usagés
FLEURANCE	10	59	-	1 276	6 108	681	233	55	536	559	368	-	214
LECTOURE	22	13	179	1 271	5 512	311	179	109	-	417	368	752	472
SAINT CLAR	29	58	14	743	1 806	425	150	6	71	-	468	-	113
MIRADOUX	-	19	34	126	1 470	-	54	29	24	-	368	-	30

Apports volontaires (Kilogrammes) en déchèteries des matériaux collectés par les prestataires du SIDEL

	Piles	Textile	Lampes	Capsules Nespresso	Cartouches d'encre
FLEURANCE	544	2 222	559	-	205
LECTOURE	1 078	3 388	284	264	85
SAINT CLAR	-	1 134	-	96	-
MIRADOUX	321	1 207	-	-	-

Distance parcourue par flux (km) en 2015

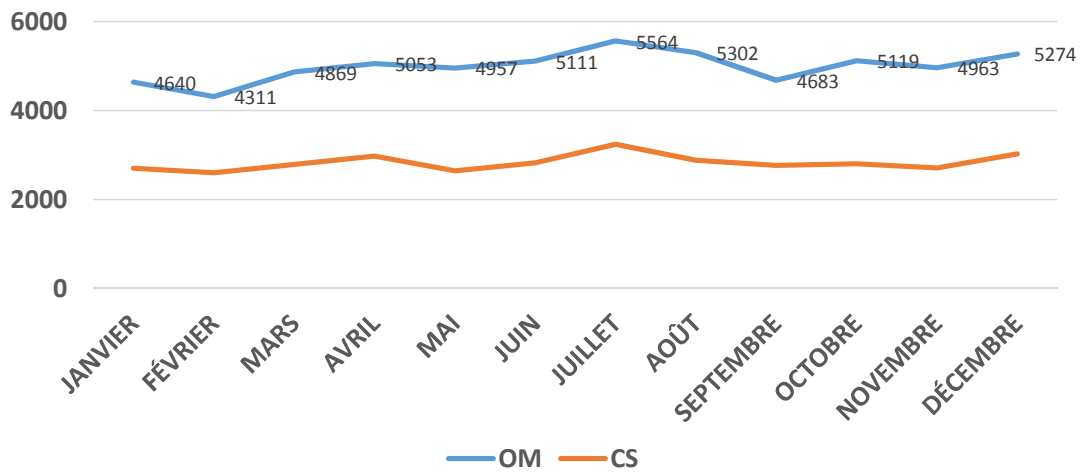

Coût du carburant 2015 par flux (€)

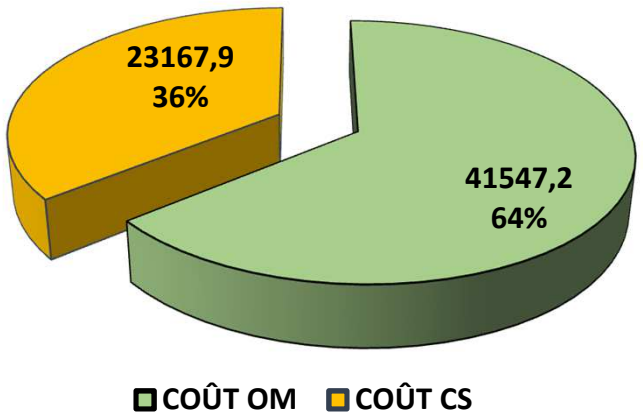

Carburant utilisé en 2015 par flux (litres)

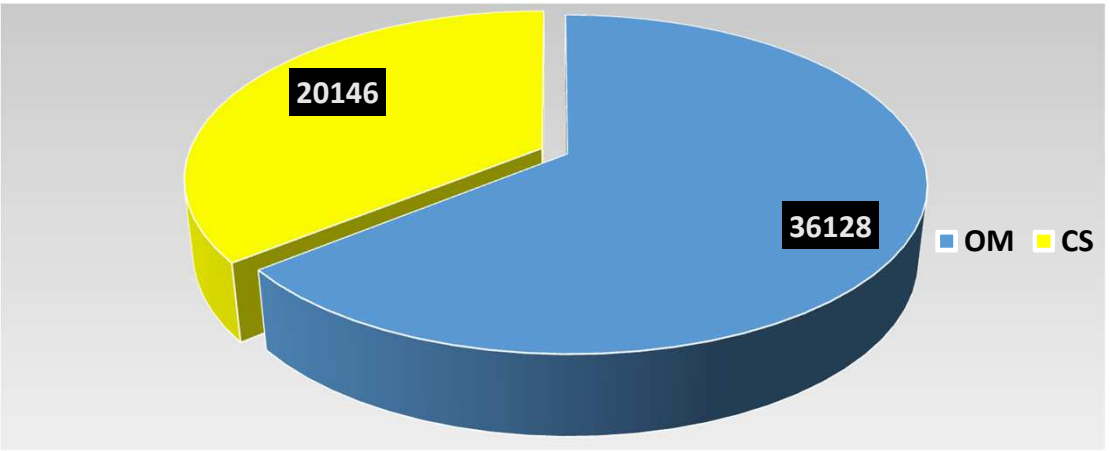

Evolution 2013 - 2015

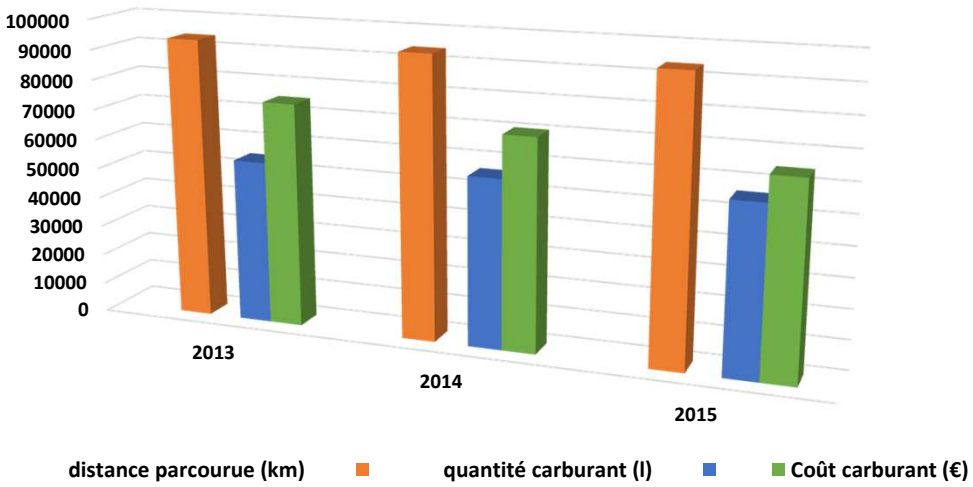

VI – LA PREVENTION DES DECHETS EN 2015

- **COMMUNICATION:**

  - Création de documents de communication :
    - Flyer : Tri des textiles
    - Affiche : « Comment trier mes déchets »

  - Etude sur la mise en place de panneau de communication sur les aires de regroupement de conteneurs.

  - Participation à des manifestations nationales

1ère Journée européenne de recyclage des piles

- Objectif de l'action:
  - Sensibiliser le grand public au tri des piles
  - Distribution de cubes à piles pour faciliter le tri au domicile

- Stand de sensibilisation chez des revendeurs de piles:
  - Tabac de Saint-Clar
  - Tabac Fleurance
  - Magasin d'électroménager : LIGARDES à Lectoure

- Résultats
  - 70 cubes à piles de distribués
  - 85 personnes sensibilisées

Semaine européenne de réduction des déchets

- Objectif de l'action:
  - Sensibiliser le grand public au tri et au recyclage des textiles,
  - Faire connaître les bornes de tri textiles présentes sur le territoire du SIDEL
  - Distribuer des sacs et des mémo tri textiles pour faciliter le tri au domicile

- Organisation d'une grande collecte de textiles auprès de structures publiques
- Stand de sensibilisation sur la foire de la St Martin à Lectoure:
- Résultats:
  - plus de 100 personnes de sensibilisées au tri des textiles
  - 2000 Kg (155 sacs) de textiles collectés et remis au RELAIS 32 (partenaire de l'action)

Autres actions de communication

- Stands sur les marchés pour annoncer les journées de distribution de composteurs
  - ✓ *10, 12 et 13 Février :* **60 personnes**
- Animation sur les déchets verts sur les déchèteries de Lectoure et Fleurance
  - ✓ *14 et 28 Mars* **: 10 personnes**
- Réunion de sensibilisation de l'EPSL lors d'une journée thématique
  - ✓ *4 Avril 2015* **: 25 agents**
- Animation de sensibilisation TRI auprès des animateurs de l'ALAE à Lectoure
  - ✓ *13 Janvier* **: 12 personnes**
- Organisation d'une visite du centre de tri à destination des élus du SIDEL
  - ✓ *18 mai* **: 40 participants**
- Interventions auprès de scolaires :
  - ✓ École de St Clar (de la maternelle au CM2 soit **80 élèves**)
  - ✓ Immaculée conception de Lectoure (du CE1 au CM2 soit **70 élèves**)
  - ✓ ALAE Montestruc (**15 élèves**)
  - ✓ ALAE Lectoure (CP – CM2 **60 élèves**)

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

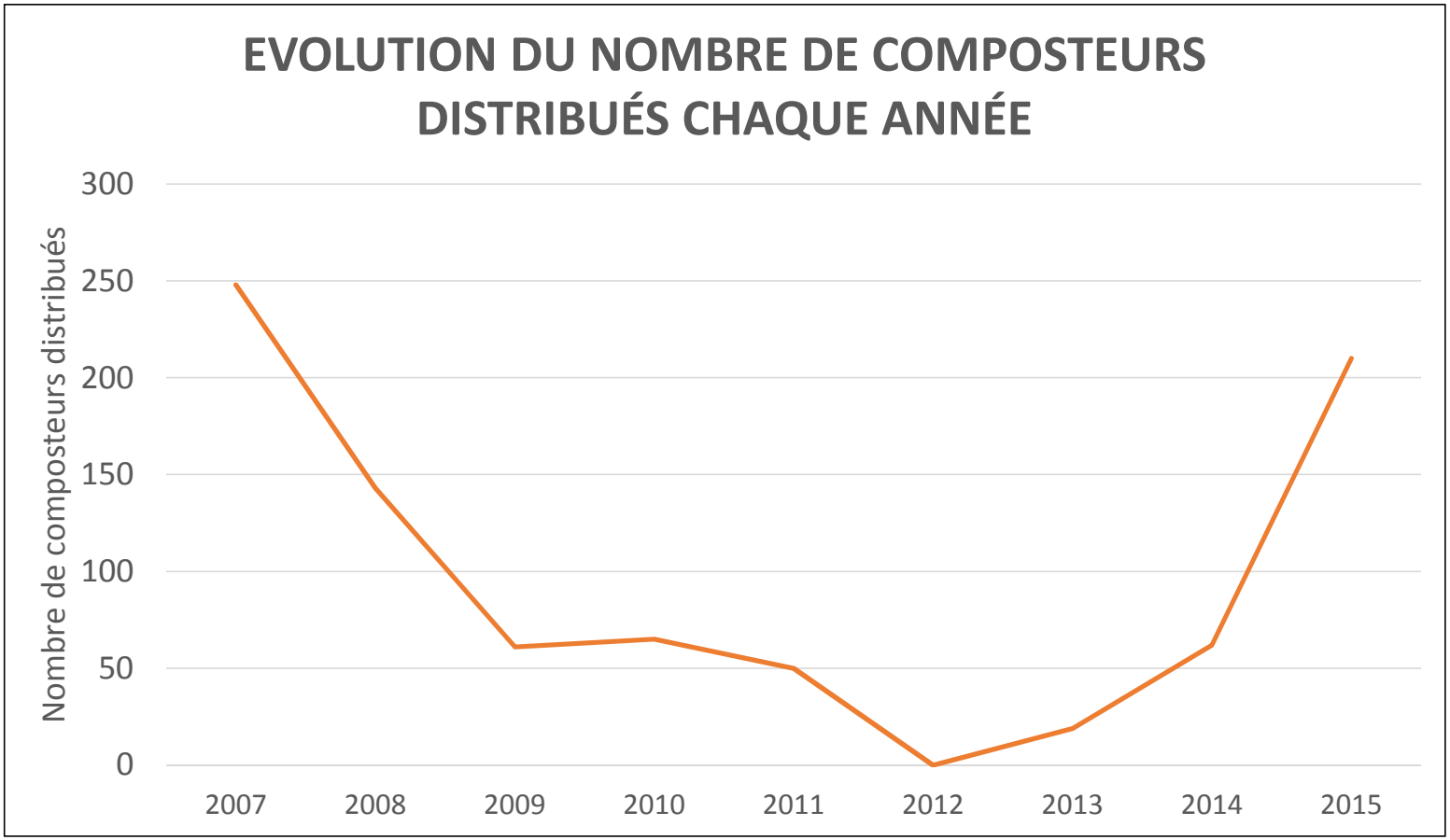

COMPOSTAGE COLLECTIF:

L'AIRE DE BAGATELLE A LECTOURE

- Inauguration en mai 2014 :
  - **13 habitants** qui ont signé la charte d'engagement

- Evolution de l'aire de compostage en fonction du taux de participation
  - **2 composteurs** au départ => **5 composteurs** 1 an plus tard

- De nouveaux habitants ont rejoint le projet :
  - **16 foyers compostent**

- Aucune erreur de tri n'a été observé
- 1ère récolte de compost prévue en 2016

VI – LA PREVENTION DES DECHETS EN 2015

- **PROJETS POUR 2016:**

  - Mise en place des panneaux de communication sur les aires de regroupement de conteneurs

  - Création de nouvelles aires de compostage collectif

  - Mise à jour du site internet

VII – COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE

Présentation de la matrice des coûts et méthode comptacoût

La gestion des déchets a considérablement évolué ces dernières années (modernisation et mises aux normes, loi Grenelle 1 et 2…) ce qui a conduit a une augmentation des coûts de la gestion des déchets devenus une préoccupation importante pour les collectivités qui s'interrogent sur la façon de les financer et de les maîtriser. Dans ce contexte, l'ADEME a élaboré un outil de gestion standard (cadre d'expression et méthode de calcul) adapté à toutes les collectivités en vue de leur permettre de suivre l'évolution de leurs coûts, de les analyser et de les comparer d'une année sur l'autre au sein même de leur service de gestion des déchets mais également avec d'autres collectivités pourvues de la même compétence au travers du site SINOE crée par l'ADEME. Le SIDEL s'est inscrit dans cette démarche et utilise cet outil pour pouvoir, à travers une expression des coût détaillée par flux, positionner ses résultats par rapport à d'autres collectivités et trouver ainsi des pistes de maîtrise des coûts, communiquer en toute transparence, établir une tarification et éclairer sa prise de décision.

Méthodologie

- Le squelette de la matrice reflète l'organisation du SIDEL et sa construction repose sur la traduction financière de son organisation
- Les lignes sont alimentées par les données comptables du Compte Administratif et converties en HT (certaines collectivités sont assujetties à la TVA)
- Le remplissage répond à des règles et des conventions définies par l'ADEME afin d'assurer une homogénéité entre les collectivités et leurs résultats
- Un travail conséquent d'extraction des données à partir du CA est rigoureusement accompli et un fichier Excel final (Page 18 et 20) est établi pour être retranscrit dans SINOE
- Les coûts sont ensuite renseignés dans SINOE **ainsi que la population du SIDEL et les tonnages collectés**
- Les éléments sont contrôlés par un bureau d'études missionné par l'ADEME et habilité à valider les données
- Après validation, la matrice devient un outil de pilotage et d'échanges pour trouver des pistes d'amélioration de maîtrise des coûts.

Matrice des coûts du service déchets

Année 2015

Montants en € HT

			FLUX DE DECHETS				Total
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	
Charges	Fonctionne	Charges de structure	40 655,97	-	20 191,90	18 101,56	78 949,43
		Communication			12 266,17	-	12 266,17
		Total fonctionnelles	**40 655,97**	-	**32 458,07**	**18 101,56**	**91 215,60**
	Techniques	Prévention					
		Pré-collecte	89 641,43	33 486,15	30 700,62	-	153 828,20
		Collecte	364 029,57	42 261,68	159 534,56	223 691,66	789 517,47
		Transfert/transport					
		Tri/conditionnement					
		Compostage					
		Méthanisation					
		Incinération					
		Autre valorisation matière-énergie					
		Stabilisation de déchets organiques					
		Stockage de déchets non dangereux					
		Gestion des inertes					
		Enlèvement et traitement déchets dangereux					
		Autres charges					
		Total techniques	**453 671,00**	**75 747,83**	**190 235,18**	**223 691,66**	**943 345,67**
		Total charges	**494 326,97**	**75 747,83**	**222 693,25**	**241 793,22**	**1 034 561,27**
REG:transfert/traitementDND/vente/soutien			592 201,56		- 62 199,11	221 131,88	751 134,33
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie					
		Matériaux		26 392,16			26 392,16
		Compost					
		Energie					
		Prestations à des tiers					
		Autres produits	29 876,95	12 460,80	876,73	1 410,42	44 624,90
		Total industriels	**29 876,95**	**38 852,96**	**876,73**	**1 410,42**	**71 017,06**
		Reprises des subventions d'investissement ("amortissements")				38 601,00	38 601,00
		Subventions de fonctionnement					
		Aides à l'emploi					
		Total aides	-	-	-	**38 601,00**	**38 601,00**
		soutiens Eco organisme		**4 718,54**			**4 718,54**
		Total produits	**29 876,95**	**43 571,50**	**876,73**	**40 011,42**	**114 336,60**

Autres infos					
Montant de la TVA acquittée (SIDEL + TRIGONE)	**67 776,33**	**2 740,19**	**10 128,79**	**32 497,48**	**113 142,79**
Contribution des usagers					
TEOM	1 147 781,09	35 641,70	173 271,65	464 869,57	1 821 564,00
REOM					
Redevance spéciale & facturation usagers	53 272,00				53 272,00
Contributions des collectivités adhérentes					
Total contributions	**1 201 053,09**	**35 641,70**	**173 271,65**	**464 869,57**	**1 874 836,00**

Coûts	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	**Total**
Coût complet	1 086 528,5	75 747,8	160 494,1	462 925,1	1 785 695,6
Coût technique	1 056 651,6	36 894,9	159 617,4	461 514,7	1 714 678,5
Coût partagé	1 056 651,6	32 176,3	159 617,4	461 514,7	1 709 960,0
Coût aidé HT	1 056 651,6	32 176,3	159 617,4	422 913,7	1 671 359,0
Montant de la TVA acquittée	67 776,3	2 740,2	10 128,8	32 497,5	113 142,8
Coût aidé TTC	1 124 427,9	34 916,5	169 746,2	455 411,2	1 784 501,8
Montant des contributions	1 201 053,1	35 641,7	173 271,6	464 869,6	1 874 836,0

TVA ACQUITTEE = TVA SIDEL + TVA TRIGONE

Pour la TEOM la répartition se fait en fonction du coût aidé TTC au prorata des flux
Soit : OM (63,01%) ; V (1,96%) ; CS (9,51%) ; D (25,52%)

Les différents coûts exprimés :

- Coût complet : totalité des charges hors TVA ;
- Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie …)
- Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Adème et Eco-Emballages) ;
- Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues;
- Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et de la TVA.

Répartition par poste de charges et taux de couverture

Charges	€ arrondis
Charges fonctionnelles	91 216 €
Charges de structure	*78 949 €*
Charges de communication	*12 266 €*
Charges techniques	1 689 762 €
Prévention	*0 €*
Pré-collecte et collecte	*943 346 €*
Transport	*0 €*
Traitement	*746 416 €*
Total charges HT	**1 780 977 €**
TVA acquittée*	**113 143 €**
Total charges TTC	**1 894 120 €**
Produits	**€ arrondis**
Recettes industrielles	71 017 €
Soutiens	4 719 €
Aides	38 601 €
Total produits	**114 337 €**

Coût du service public	**1 779 783 €**

(TTC : charges – produits)

Financement	€ arrondis
TEOM	1 821 564 €
Redevance spéciale	53 272 €
Total financement	**1 874 836 €**

Ecart coût et financement	95 053 €
Taux de couverture	**105%**

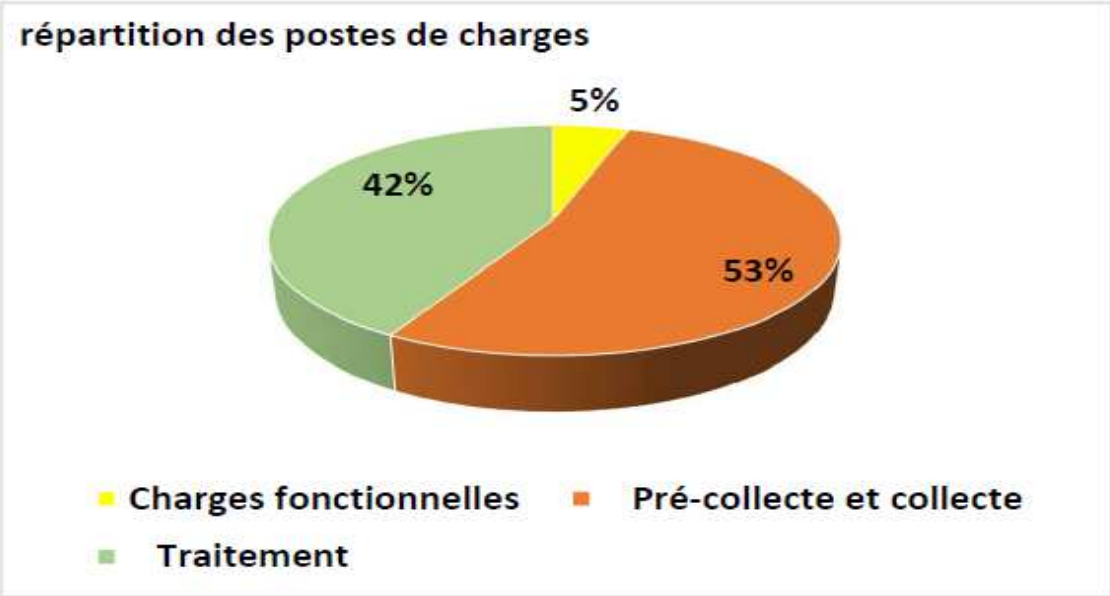

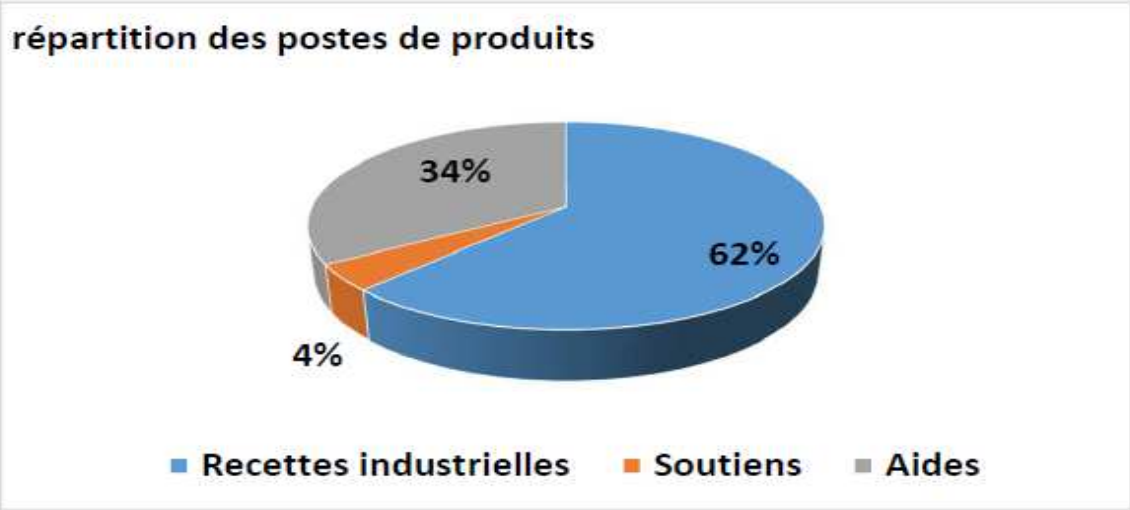

Evolution du Coût (€HT/habitant)

€ HT/Habitant	OMR	Verre	Collecte sélective	Déchèteries	Tous flux
2014	48,07 €	2,19 €	6,41 €	17,22 €	73,89 €
2015	47,70 €	1,47 €	7,21 €	19,09 €	75,47 €
Ecart N-1	-1%	-33%	12%	11%	2%

* coût aidé HT

Evolution de la population	
Année 2014	22 166
Année 2015	22 153
Ecart N-1	-0,1%

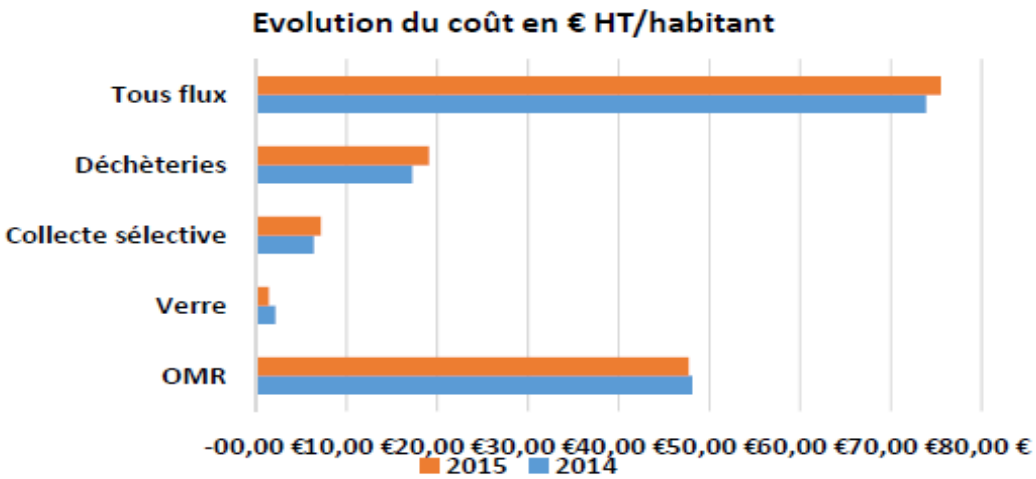

Positionnement du SIDEL

	OMR	verre	Collecte sélective	Déchèterie	TOTAL
Coût SIDEL tous flux en €HT/habitant	48,07 €	2,19 €	6,41 €	17,22 €	73,89 €
Données nationales[2] habitat RURAL	44,00 €	1,10 €	7,00 €	20,00 €	72,10 €
(50 % des collectivités)	36 € à 50 €	0,6 € à 1,4 €	3 € à 10 €	16€ à 22 €	(60 € à 82€)
Ecart/coût moyen de référence	9%	99%	-8%	-14%	2%

Tous flux	Coût aidé en €HT/hab	Quantités collectées en kg/hab
SIDEL	74 €	482
Données nationales toutes typologies d'habitat confondues	89 €	590
Ecart	-17%	-18%

Evolution de la TEOM

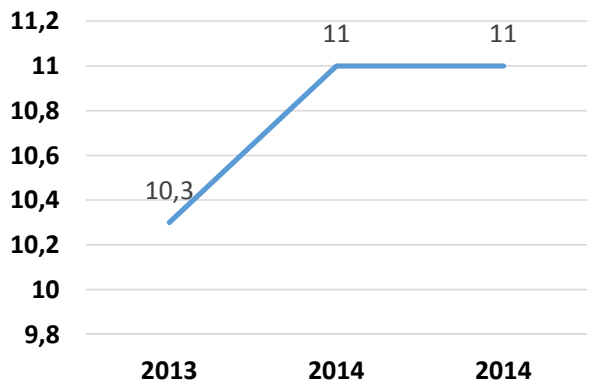

Pour faire face aux dépenses de traitement qui représentent à ce jour plus de 40% des dépenses de fonctionnement du SIDEL, la TEOM a été augmenté de 6,80% en 2014 et inchangé en 2015 compte tenu du taux de couverture .

VIII – EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Moyens Humains

	EFFECTIF	STATUT		AGE			SEXE	
EMPLOIS	AU 31/12/2015	FPT	CDD	<30	30 à 45	>45	F	M
Chauffeurs	6	6			3	3		6
Ripeurs	6	5	1		4	2		6
Gardiens de déchetterie	3	3			3			3
Responsable Ateliers	1	1				1		1
Mécanicien	1	1			1			1
Directeur	1	1			1		1	
Assistant Direction	1	1				1	1	
TOTAL	19	18	1		12	7	2	17

L'effectif est de 19 agents dont un recruté en CDD pour des remplacement de personnel absent.

Absentéisme

NATURE	Nbre jours 2014	Nbre agents concernés	Nbre jours 2015	Nbre agents concernés
Maladie	357	4	96	9
Accident du Travail	24	2	85	3
Enfants Malades	3	1	5	2
Naissance Enfant	6	2		
Congés Paternité	22	2		
Absences exceptionnelles	2	1	1	1
TOTAL	414		187	

Les absences pour maladie ordinaire sont en baisse. Une augmentation des accidents de services est observée malgré la mise en place des actions de prévention durant l'année par le biais de la mise à jour du document unique.

La Formation

Les objectifs visés à travers la mise en place du plan de formation 2015 ont été atteints :

AGENTS	TYPE DE FORMATION	DUREE (jours)	NBRE D'AGENTS
Chauffeurs	Formation de professionnalisation	16	5
Gardiens de déchetterie	Formation de professionnalisation	1	2
	Agent de Prévention	1	1
Ripeurs	Formation de professionnalisation	2	4
Assistant Direction	Formation de professionnalisation	4,5	1
Responsable Ateliers	Formation de Professionnalisation	9,5	1
Mécanicien	Formation de Professionnalisation	8,5	1
Directeur	Formation de professionnalisation	3	1

Hygiène et Sécurité

Pour continuer à effectuer ses missions, l'agent de Prévention a suivi, comme chaque année une formation continue.
Le document unique a été mis à jour en 2015 et les actions de prévention des risques au travail mise en place ont été les suivantes :

- Rédaction d'une note de service pour les conduites à tenir pendant les missions et au volant des véhicules ;
- Achat de solution hydro-alcoolique, de désinfectant et de combinaisons jetables (lavage des bennes)
- Mise à disposition d'eau fraîche durant la période estivale ;
- Inscription à la formation aux risques chimiques pour les agents de déchèteries ;
- Inscription à la formation aux risques électriques pour le responsable des ateliers et le mécanicien ;
- Achat de casque téléphonique pour le standard ;
- Rédaction des ordres de missions permanents ;
- Achat de panneaux pour les locaux des gardiens de déchèterie ;
- Achat de GPS pour les Bennes à Ordures ménagères.

IX – BILAN ET PERSPECTIVES

Bilan 2015

Les objectifs ont été entièrement réalisés au cours de l'année 2015.

Les actions suivantes ont été accomplies :

- Lancement d'une étude sur l'implantation de conteneurs enterrés destinés à recevoir les ordures ménagères et les produits recyclables
- Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité
- Dématérialisation des pièces comptables et de la paie
- Mis en place d'un règlement intérieur
- Mise à jour des fiches de poste
- Elaboration du plan de formation 2015
- Mise en place d'un règlement de formation
- Mise à jour du document unique
- Mise en place des actions de prévention des risques au travail
- Mise à jour du règlement hygiène et sécurité
- Mise en place d'actions de communication sur la prévention des déchets
- Géolocalisation des bennes
- Sécurisation des sites

Perspectives 2016

- Renouvellement d'une benne à ordures ménagères
- Renouvellement du matériel de collectes
- Elaboration du plan de formation 2016
- Mise en place d'actions de prévention des risques au travail
- Mise en place d'actions de communication sur la prévention des déchets
- Mise à jour des statuts
- Mise à jour du document unique
- Elaboration des registres de sécurité (SST et DGI)